



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

**Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Bureau de la santé et de l'action sociale**

DGESCO C2-2

D2021-000916

Affaire suivie par :

Sonia DRIDI

Tél: 01 55 55 29 02

Mél: sonia.dridi@education.gouv.fr

Paris, le 24 mars 2021

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports

à

**Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
Sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours
scolaires**

Bureau des écoles maternelles et élémentaires

DGESCO A1-1

Affaire suivie par :

Christine VINCKEL

Tél: 01 55 55 06 66

Mél: christine.vinckel@education.gouv.fr

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

à l'attention de

Affaire suivie par :

Eric BACCALA

Tél: 01 55 55 37 76

Mél: eric.baccala@education.gouv.fr

Mesdames les coordonnatrices et messieurs les
coordonnateurs académiques de sécurité routière

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré

Mesdames les principales et messieurs les principaux
de collège

Bureau des collèges

DGESCO A1-2

Affaire suivie par :

Vincent CANO

Tél: 01 55 55 20 30

Mél : vincent.cano@education.gouv.fr

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
d'école

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

Objet : Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège du 17 au 21 mai 2021

La Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège est organisée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, **du 17 au 21 mai 2021**, en partenariat avec le ministère de la transition écologique et le ministère de l'intérieur. La Semaine nationale de la marche et du vélo peut s'articuler avec l'opération « [Mai à vélo](#) » soutenue notamment par le ministère de la transition écologique.

Au cours de cet événement, les écoles et collèges pourront programmer des actions pour sensibiliser les élèves aux modes actifs de déplacement, notamment la marche et le vélo, afin de promouvoir les mobilités citoyennes.

L'école ou le collège, à l'échelle d'une ou plusieurs classes, définit localement, sur le temps scolaire, un déplacement à pied ou à vélo ou toute action de sensibilisation, en adéquation avec l'âge des élèves concernés et en exploitant les possibilités offertes par l'environnement proche.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'éducation à la santé, à la citoyenneté, au développement durable et à la sécurité en favorisant des projets interdisciplinaires et interdégradés. Elles concourent à la validation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

PJ

Annexe pédagogique 2021

Dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière, les écoles délivrent aux élèves de cycle 3 l'attestation de première éducation à la route (APER). La validation des compétences de l'APER, spécifiquement celles de l'enfant rouleur, contribue à la validation du bloc 2 du Savoir rouler à vélo (SRAV). Les actions mises en œuvre durant la Semaine nationale de la marche et du vélo pourront être l'occasion de valider tout ou partie des trois blocs du SRAV.

Au collège, cette édition 2021 pourra permettre de préparer les élèves aux épreuves des attestations scolaires de sécurité routière de niveau 1 (en cinquième) et de niveau 2 (en troisième), qui se déroulent du 8 février au 25 juin 2021.

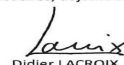
Les informations concernant cet événement sont accessibles sur le portail éducol [« éducation-sécurité-routière »](#) dans la rubrique « Semaine nationale de la marche et du vélo ». Sur ce portail, les enseignants peuvent inscrire leurs classes, s'informer sur les modalités de participation, d'organisation et les aspects réglementaires. Les actions pourront être valorisées sur les réseaux sociaux avec le #SEMVELO.

En raison du contexte sanitaire et afin de garantir la protection des élèves et des personnels, les enseignants sont invités à consulter régulièrement le protocole sanitaire renforcé qui s'applique dans les écoles et les collèges sur le [site éducation.gouv.fr](http://site.education.gouv.fr).

Je vous invite à relayer l'information et à contribuer à la réussite de l'édition 2021 de la Semaine nationale de la marche et du vélo.

Je vous remercie de votre engagement.

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
Le chef du service de l'accompagnement
des politiques éducatives, adjoint au directeur général



Didier LACROIX